

2Département : ILLE et VILAINE
Arrondissement : FOUGERES – VITRE
Commune : MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20261013-62MULTIACCUEIL-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 062/2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger OCTOBRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 octobre 2026

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, Mme Virginie HATTE, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Colombe DELFERIERE, M Sébastien FRETAY, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL.

Absents : M Stéphane CHARBONNEL, Mme Amélie DELLEMMES, Mme Lucie DELANOË

M Sébastien CHESNEL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Non renouvellement de la convention avec la ville de Louvigné-du-Désert pour une demi-place au multi-accueil.

Monsieur Le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 080/2021, du 30 novembre 2021, autorisant monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Louvigné-du-Désert pour la réservation d'une demi-place d'accueil au sein de leur multi-accueil, crèche « La pierre de lune »

Cette convention d'une durée d'un an est renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée après un préavis de deux mois.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

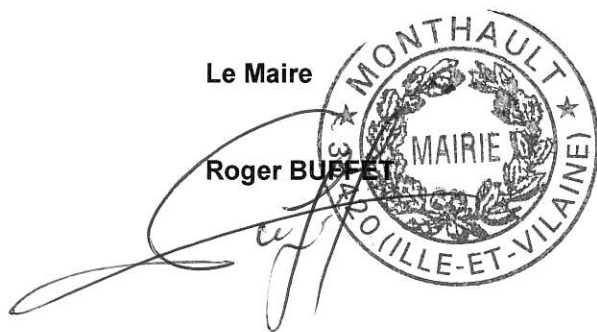
Décident de ne pas renouveler cette convention d'une demie place au multi accueil, au 31 décembre 2026.

Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette non renouvellement

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Le Maire

Roger BUFFET



**Pour Copie Conforme
Le secrétaire**

Sebastien CHESNEL

**Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :**